

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 4 JUIN 2018

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2018

Date de la convocation : 29 mai 2018
17 membres en exercice
14 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille dix huit, le quatre juin à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, 1 rue Eliard Laude au Port, après convocation légale, sous la présidence de **Mr Joseph SINIMALE, Président**. Salle du Conseil Communautaire au rez-de-chaussée

Secrétaire de séance : Mme Josie BOURBON

Délibération n° 2018_033_BC_1 :

TRAVAUX ET PATRIMOINE - Cession de l'ensemble immobilier "Ansellia" au Conseil Départemental

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Le Territoire de la Côte Ouest a acquis en 2014 des locaux de bureaux situés dans le centre d'affaires Ansellia, au sein de la ZAC Moulin Joli à la Possession.

Les services ayant été en majorité regroupés au Siège sis au Port, le TCO envisage de valoriser ces surfaces devenues vacantes.

Par courrier du 29 mars 2018, le Conseil Départemental a sollicité l'acquisition d'une partie des locaux (bâtiment E + hall d'accueil du bâtiment D) d'une surface de 902 m² afin d'y installer ses services médico-sociaux sur le site, pour la mise en œuvre de la Politique de Modernisation Territoriale.

La Direction Immobilière de l'Etat a évalué les biens immobiliers à un montant de 3 014 000 €, avec une marge de 10%.

Après une première offre du TCO à 3 315 400 € intégrant une majoration à 10%, un accord de principe a été trouvé avec le Conseil Départemental qui souhaite acquérir l'ensemble à 3 164 700 €, soit une majoration de 5%.

Il est proposé d'entériner cette cession au profit du Conseil Départemental pour un prix de 3 164 700 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER la cession de l'ensemble immobilier de 902 m² constitué par la totalité du niveau R+1, la totalité du niveau R+2, la jouissance exclusive de l'escalier reliant les niveaux R+1 et R+2, du hall d'accueil situé entre les bâtiments D et E, ainsi que de 20 places de parking privatives, sur la parcelle cadastrée AO 1443, pour un montant TTC de 3 164 700€, et les autres conditions ci-dessus.

- AUTORISER le Président du TCO à signer l'acte de cession.

- AUTORISER le Président à signer tous les actes correspondants.

Délibération n° 2018_034_BC_2 :

TRAVAUX ET PATRIMOINE - Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel avec la société EIFFAGE GENIE CIVIL (Marché de travaux de « VRD et Signalisation » de la déchetterie de la Chaloupe Saint-Leu)

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Au titre de sa compétence de traitement et de collecte des déchets, le TCO a lancé un programme de travaux pour la réalisation d'une déchetterie à la Chaloupe Saint-Leu.

Dans ce cadre, un marché de travaux pour la réalisation des « VRD et Signalisation » (LOT 1) a été conclu en août 2013 avec la société EIFFAGE GENIE CIVIL : le démarrage des travaux correspondants a été notifié en août 2013 et la réception a été prononcée en janvier 2015.

Plusieurs difficultés d'exécution sont apparues lors de la réalisation des travaux de la société EIFFAGE et l'ont conduit à solliciter, lors de son projet de décompte final en mars 2015, une rémunération complémentaire de 475 851,84 € TTC.

Cette demande de rémunération complémentaire a ainsi fait naître un différend entre le TCO et la société EIFFAGE : aux termes des différents échanges et procédures survenus depuis mars 2015, les parties entendent, par le biais d'un protocole d'accord transactionnel, mettre un terme à ce différend qui les oppose et permettre la clôture des comptes de ce marché.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

-VALIDER les conditions du protocole d'accord transactionnel entre le TCO et la société EIFFAGE GENIE CIVIL, portant notamment sur le règlement d'une somme de 108 500 € TTC afin de mettre un terme au différend opposant les deux parties sur le marché de travaux « VRD et signalisation » (LOT 1) pour la construction de la déchetterie de la Chaloupe Saint-Leu.

-AUTORISER le Président du TCO à signer ledit protocole avec la société EIFFAGE GENIE CIVIL.

-AUTORISER le Président du TCO à accomplir toutes les formalités administratives et à **SIGNER** tous les autres actes relatifs à cette affaire.

Délibération n° 2018_035_BC_3 :

ENVIRONNEMENT - Octroi d'une subvention à l'association Citoyens Contre le Chik (ACCC) pour la poursuite de l'activité de recyclerie.

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

L'Association Citoyens Contre le Chik (ACCC) renouvelle une demande de subvention dans le but de financer certaines dépenses de fonctionnement de la recyclerie « Récup'R », basée sur le territoire de Saint-Paul. Le projet financé en 2017 a fait l'objet d'un bilan et du versement du solde. L'ACCC nous sollicite pour une nouvelle subvention à hauteur de 25 000€.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'Association Citoyens Contre le Chik pour poursuivre l'activité de la recyclerie sous réserve que l'association soit à jour de ses différentes cotisations.
- **AUTORISER** le président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget du TCO aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n° 2018_036_BC_4 :

ENVIRONNEMENT - Validation plan de financement "Opération foyers témoins zéro déchet"

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence en matière de prévention des déchets, le TCO a prévu dans son budget prévisionnel 2018 de mener une opération dite « foyers témoins zéro déchet » visant à accompagner 40 foyers dans une démarche de diagnostic et de changement de comportement. L'objectif de cette action est de mieux appréhender le potentiel de réduction de plusieurs gestes de réduction mais aussi de poursuivre les actions de communication sur la réduction des déchets. Ce projet pourrait être financé à hauteur de 70% par l'ADEME, il est proposé de valider le plan de financement de l'opération.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le plan de financement de l'opération « foyers témoins zéro déchet »
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2018 du TCO au chapitre et article correspondants

Délibération n° 2018_037_BC_5 :

ENVIRONNEMENT - Avenant à la convention 2017 avec l'association ATMO REUNION (ex ORA)

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Afin de permettre l'acquisition des données pour la réalisation de l'inventaire des polluants, devant être terminé au 31 juillet 2018 initialement, un avenant à la convention passée avec ATMO Réunion est proposé pour la prolonger au 31 décembre 2018.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER l'avenant de prolongation de la durée de la convention 2017 passée avec ATMO Réunion.

Délibération n° 2018_038_BC_6 :

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - **Attribution d'une subvention exceptionnelle globale à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI O) pour la réalisation de ses missions et la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'exercice 2018**

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Afin de mener à bien ses missions et les actions prévues dans son programme 2018, l'OTI a sollicité le TCO, au même titre que les années précédentes, pour une aide financière, sous forme de subvention exceptionnelle (conformément au montant arrêté et voté par le TCO lors du Conseil Communautaire du 18 décembre dernier, prévoyant des crédits à hauteur de 580 000 euros pour l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest).

La présente note porte sur l'attribution de cette subvention.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest pour la réalisation de ses missions et la mise en œuvre de son programme d'actions, au titre de l'exercice 2018 ;
- **AUTORISER** le versement d'un montant de 580 000 € à l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest ;
- **VALIDER** le projet de convention ;
- **AUTORISER** le Président à signer la convention, les avenants ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018_039_BC_7 :

VALORISATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Convention d'objectifs et de moyens entre le Territoire de la Côte Ouest (TCO) et l'Office de Tourisme Intercommunal de l'Ouest (OTI Ouest) pour la période 2018-2020.

Affaire présentée par :

Résumé :

En 2015, l'assemblée délibérante a approuvé une première convention d'objectifs et de moyens fixant la relation entre le TCO et l'OTI Ouest, sur la base des quatre axes stratégiques définis par le TCO et des orientations adoptées par le comité de direction de l'office de tourisme. Cette convention, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017, est arrivée à échéance et il convient d'en établir une nouvelle, pour les trois années à venir (2018 à 2020), afin de préciser les missions déléguées, les objectifs et les moyens financiers apportés à l'OTI Ouest.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le projet de convention d'objectifs et de moyens entre le TCO et l'OTI Ouest, explicitant les relations entre la communauté d'agglomération et l'office de tourisme, pour la période 2018 -2020 ;
- **AUTORISER** le Président à signer ladite convention, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018_040_BC_8 :

ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Attribution de subvention à l'accompagnement des festivals et manifestations au titre de l'année 2018

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Chaque année le TCO subventionne des projets artistiques et culturels afin de favoriser la diffusion, la sensibilisation et la formation des publics au spectacle vivant.

Il est rappelé que dans le cadre de sa politique culturelle, le TCO intervient sur 4 orientations principales :

- *Le soutien à la diffusion*
- *Le soutien à la création*
- *Le développement de l'enseignement artistique*
- *La valorisation patrimoniale.*

La présente note porte sur les interventions en 2018, en matière d'accompagnement des festivals et manifestations.

Une présentation des actions faisant l'objet d'une demande de financement est détaillée ci-après.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'octroi des subventions dans le cadre de l'accompagnement des festivals et manifestations aux associations culturelles suivantes au titre de l'exercice 2018 :

- **Association Théâtre des Alberts pour un montant maximal de 23 000,00 €.**
- **Association La cerise sur le chapeau pour un montant maximal de 5 000,00 €.**
- **Association Mov_A pour un montant maximal de 2 000,00 €.**

- VALIDER les projets de conventions ;

- AUTORISER le Président à signer les projets de conventions, ainsi que les avenants et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2018_041_BC_9 :

**ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Attribution des subventions
Culture au titre de l'année 2018 – Axe Création**

Affaire présentée par : Claudine DUPUY

Résumé :

Chaque année le TCO subventionne des projets artistiques et culturels afin de favoriser la diffusion, la sensibilisation et la formation des publics au spectacle vivant d'une part mais également le soutien aux artistes émergents à travers l'aide à la création.

Il est rappelé que dans le cadre de sa politique culturelle, le TCO intervient sur les quatre orientations principales suivantes :

- *Le soutien à la diffusion ;*
- *Le soutien à la création ;*
- *Le développement de l'enseignement artistique ;*
- *La valorisation patrimoniale.*

La présente note porte sur les interventions en matière de soutien à la création pour 2018 à travers le dispositif Békali soutenu par le TCO depuis 2011 au travers de la mobilisation des salles du territoire.

Un bilan de l'action pour l'année 2017 est ainsi présenté ainsi que les lauréats 2018 en vue de l'attribution de la subvention 2018.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- AUTORISER l'octroi des subventions dans le cadre du dispositif Békali aux associations culturelles suivantes au titre de l'exercice 2018 :

- **Association AGEMA pour un montant maximal de 20 000 €,**
- **Régie Espace Culturel Leconte De Lisle pour un montant maximal de 20 000 €,**
- **Association de Gestion du Séchoir pour un montant maximal de 20 000 €.**

- VALIDER les projets de conventions ;

- AUTORISER le Président à signer les projets de conventions et les avenants, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Levée de séance à 18H15.